



Extrait du registre des délibérations

Le 9 Juin 2023,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS

MM. : Antonio DA COSTA, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON

Était absente mais a donné pouvoir : **Benoit COQUILLARD** qui a donné pouvoir à **Jérôme OLIVIER** ;
Était absente : **Marion LIPAROTI** ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h39

DELIBERATION SUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE MULTISPORTS AVEC AGORESPACE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-05

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès de la Région (55%) et de l'agence nationale des sports (25 %) pour un projet d'aménagement d'un équipement Multisports.

Le reste à charge pour la commune, après la prise en compte des subventions sera de 21 461,40 €

Travaux subventionnables

Projets	montant HT	Commune de Neuilly en Vexin	Agence Nationale du sport
Devis Agorespace	61 821,00 €	12 364,20 €	49 456,80 €
AMO - Intégrale Environnement	3 471,00 €	694,20 €	2 776,80 €
sous-total	65 292,00 €	13 058,40 €	52 233,60 €

Travaux non subventionnables

Projets	montant HT	Commune de Neuilly en Vexin	Agence Nationale du sport
Devis Agorespace	7 974,00 €	7 974,00 €	- €
AMO - Intégrale Environnement	429,00 €	429,00 €	- €
sous-total	8 403,00 €	8 403,00 €	- €

Ensemble des travaux

Projets	montant HT	Commune de Neuilly en Vexin	Agence Nationale du sport
Devis Agorespace	69 795,00 €	20 338 €	49 456,80 €
AMO - Intégrale Environnement	3 900,00 €	1 123 €	2 776,80 €
sous-total	73 695,00 €	21 461,40 €	52 233,60 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire l'aménagement de l'espace multisports avec AGORESPACE et demande à Monsieur le Maire de faire toutes les démarches Nécessaires à la réalisation de ce projet,

AUTORISE le maire à avancer le projet d'aménagement de l'espace multisport, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La délibération n° 2023-14 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

Nombre de conseillers En exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 8
- Pouvoirs : 1
- Absents : 1

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER, Maire

